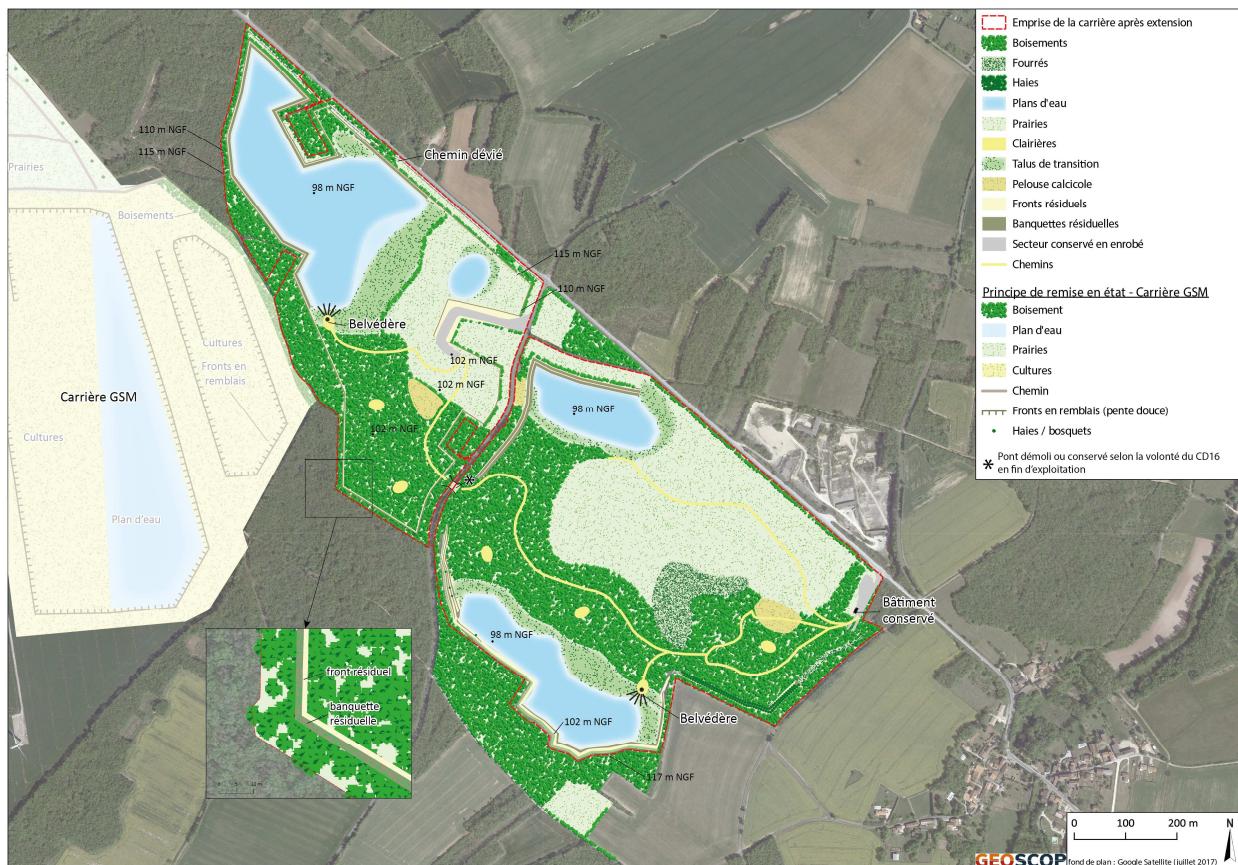


Avis sur la remise en état
Carrière CDMR "La Malentreprise - Les Essars - Les Taillis"

Je soussigné Maire de la commune de Aussac-Vadalle (16), atteste avoir pris connaissance des nouvelles modalités prévues pour la remise en état du site, lors de la fin d'exploitation, telles qu'elles figurent dans votre demande d'extension de la carrière sur les communes d'Aussac-Vadalle et Nanclars, à déposer prochainement en Préfecture et reproduites ci-dessous.



Je vous informe que j'apporte un avis sur ce projet de remise en état prévu pour la fin d'exploitation.

Fait pour valoir ce que de droit

Le 2022

Le Maire